



Réunion de la commission de suivi de site (CSS) des parcs SFDM de La Ferté-Alais (91)



Le parc B de La Ferté-Alais – Huisson Longueville

Etablissement **Seveso seuil haut**.

Les principales activités de l'établissement sont visées par les rubriques **4734** et **1185** de la nomenclature des ICPE (stockage de liquides inflammables, extinction aux gaz neutres)

et,

les rubriques **1.1.1.0** et **2.1.5.0** de la nomenclature des IOTA (forage, rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces).



Situation administrative

A la suite de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), qui a été approuvé par l'arrêté du 31 mai 2016, un nouvel arrêté complémentaire d'autorisation (AMC) d'exploiter sera notifié à l'exploitant dès le début de l'année 2022 (en cours de signature).

Cet arrêté règlemente les compléments d'études fournis par la SFDM dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation autour du site et de la réduction des risques à la source et entérine la révision quinquennale de l'étude de dangers (2^e semestre 2020) .



Situation administrative

Pour cet établissement Seveso seuil haut, le directeur de la SFDM a rédigé une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM).

L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité.

L'organisation des secours repose sur un Plan d'Opération Interne (POI).



Principales installations

- Dix réservoirs aériens entourés d'une paroi en béton qui fait office de rétention;
- Un réservoir aérien à simple paroi dans une cuvette de rétention ;
- Deux réservoirs aériens pour le stockage de contaminés (temporairement hors service) ;
- Une zone de pompage BP avec sa salle de contrôle ;
- Diverses rétentions (banc de comptage, manifolds, gares de racleurs inter-parcs) ;
- Des réseaux de tuyauteries aériennes et enterrées pour le transfert des produits ;



Principales installations

- Poste de chargement de camion ;
 - Des utilités et réseaux divers (électricité, air comprimé, climatisation, réseaux d'eau) ;
 - Des équipements annexes (groupe électrogène, séparateurs d'hydrocarbures, cuves de purges, réseaux séparatifs de collecte et d'évacuation des eaux et les cuves enterrées, etc.) ;
 - Des locaux administratifs et techniques (magasins, salles techniques,...).
-



Installations annexes

- Une zone de pompage HP (installations sont rattachées au pipeline).
-



Défense contre l'incendie

- Une défense contre l'incendie sur les réservoirs et leur rétention, une installation de pompage en cas d'incendie et des réserves d'eau et d'émulseur.
 - Cette défense contre l'incendie reste cependant à compléter sur les retentions des différents manifolds, le banc de comptage et les gares de racleurs : **une lettre d'engagement du SDIS 91 a été demandée par l'IIC lors de la dernière inspection (non présentée à ce jour).**
-



Inspection de l'établissement le 28 janvier 2021



Inspection du 28 janvier 2021 : points suivis

Respecter les engagements pris lors de l'élaboration du PPRT :

- 📖 Mise en place des événements pour éviter la montée en pression des réservoirs en cas de feu dans l'espace annulaire;
- 📖 Mettre en place des vannes à sécurité positive ou des dispositifs équivalents en pied de bac.

Assurer le suivi et la traçabilité du vieillissement :

- 📖 Poursuivre le plan d'inspection des réservoirs aériens et enterrés ;
- 📖 Poursuivre le plan d'inspection des tuyauteries de distribution interne ;
- 📖 Présenter le suivi des ouvrages en béton, y compris les caniveaux de tuyauteries lorsqu'ils existent ;

-
- 📖 Présenter le suivi des barrières et des mesures de maîtrise des



Inspection du 28 janvier 2021 : autres points suivis

Etablir et tenir à jour un état complet des produits utilisés et stockés sur le sites ;

Mettre l'étude foudre à jour ;

Actualiser l'étude bruit.



Test de fonctionnement de la défense contre l'incendie

Exercice de mise en œuvre des moyens fixes de lutte contre un incendie de réservoir et de sa rétention.

- 📖 Réviser régulièrement l'état de fonctionnement des moyens de déclenchement automatiques ;
 - 📖 réaliser régulièrement des exercices en faisant participer les prestataires de service présents sur le site ;
 - 📖 mettre le POI à jour et notamment réviser les taux d'application en émulseur dans la cadre d'une extinction à la mousse (en accord avec le SDIS 91).
-



Le parc A de La Ferté-Alais – Guigneville sur Essone

Etablissement **Seveso seuil haut**.

Les principales activités de l'établissement sont visées par les rubriques **4734**, **1434** et **1185** de la nomenclature des ICPE (stockage de liquides inflammables, installations de remplissage de liquides inflammables, extinction aux gaz neutres)

et,

les rubriques **1.1.1.0** et **2.1.5.0** de la nomenclature des IOTA (forage, rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces).



Situation administrative

A la suite de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), qui a été approuvé par l'arrêté du 6 mars 2015, un nouvel arrêté complémentaire d'autorisation (AMC) d'exploiter sera notifié à l'exploitant courant 2022.

Cet arrêté règlemente les compléments d'études fournis par la SFDM dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation autour du site et de la réduction des risques à la source et entérine la révision quinquennale de l'étude de dangers (2020).



Situation administrative

Pour cet établissement Seveso seuil haut, le directeur de la SFDM a rédigé une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM).

L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité.

L'organisation des secours repose sur un Plan d'Opération Interne (POI).



Principales installations

- Huit réservoirs aériens entourés d'une paroi en béton qui fait office de rétention ;
 - Une installation de chargement de véhicules citerne ;
 - Une pomperie basse pression et son poste de répartition des produits pétroliers (manifold) ;
 - Une gare de raclage, point d'arrivée du pipeline de livraison sur l'établissement ;
 - Divers équipements de sécurité : pomperie incendie, réserve d'eau et groupes électrogènes de secours.
-



Défense contre l'incendie

- Une défense contre l'incendie sur les réservoirs et leur rétention, une installation de pompage en cas d'incendie et des réserves d'eau et d'émulseur.
 - Cette défense contre l'incendie reste cependant à compléter sur les retentions des différents manifolds.
-



Exercice POI / PPI de l'établissement le 11 mai 2021



Exercice POI / PPI

Articulation POI /PPI

📖 Délai trop important entre le déclenchement du POI et la transmission d'informations au COD notamment en l'absence de moyens propres à l'établissement.

Moyens de secours :

📖 Absence de moyens propres à l'établissement ce qui occasionne des effets dominos importants.

Impacts environnementaux :

📖 La rétention du poste de chargement ne peut pas tout contenir ;

📖 Nappe d'eau potentiellement atteinte par combinaison hydrocarbures + émulseur.



Suites des précédentes visites d'inspection



Réaliser l'analyse du risque foudre et l'étude technique foudre ;

Compléter l'étude des scénarios et des phénomènes dangereux, au niveau des postes de chargement des camions citernes ;

Mise en place d'une détection incendie retentions manifolds.



Le parc D de La Ferté-Alais – Cerny

Etablissement **Seveso seuil haut**.

Les principales activités de l'établissement sont visées par les rubriques **4734** et **1185** de la nomenclature des ICPE (stockage de liquides inflammables, extinction aux gaz neutres)

et,

les rubriques **1.1.1.0** et **2.1.5.0** de la nomenclature des IOTA (forage, rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces).



Situation administrative

A la suite de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), qui a été approuvé par l'arrêté du 22 juillet 2016, un nouvel arrêté complémentaire d'autorisation (AMC) d'exploiter sera notifié à l'exploitant début de l'année 2022.

Cet arrêté règlemente les compléments d'études fournis par la SFDM dans le cadre de la maîtrise de l'urbanisation autour du site et de la réduction des risques à la source et entérine la révision quinquennale de l'étude de dangers (2020).



Situation administrative

Pour cet établissement Seveso seuil haut, le directeur de la SFDM a rédigé une Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM).

L'établissement dispose d'un Système de Gestion de la Sécurité.

L'organisation des secours repose sur un Plan d'Opération Interne (POI).



Principales installations

- Douze réservoirs aériens entourés d'une paroi en béton qui fait office de rétention ;
 - Une pomperie basse pression et son poste de répartition des produits pétroliers (manifold) ;
 - Une gare de raclage, point d'arrivée du pipeline de livraison sur l'établissement ;
 - Tuyauteries enterrées d'exploitation ;
 - Divers équipements de sécurité : pomperie incendie, réserve d'eau et d'émulseur.
-



Bilan inspection

- Aucune inspection en 2021 ;
 - Inspection programmée au titre du PPC 2022.
-



Le parc C de La Ferté-Alais (DELPIA) – Orveau Bouville

Etablissement **Seveso seuil haut**.

Les principales activités de l'établissement sont visées par les rubriques **4734** et **1434-2** de la nomenclature des ICPE (stockage et chargement/déchargement de véhicules-citernes de liquides inflammables)

et,

les rubriques **1.1.1.0** et **2.1.5.0** de la nomenclature des IOTA (piézomètres, rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces).



Situation administrative

- Projet de vente du parc C de LFA ;
 - Vidange du dépôt début juillet 2020 ;
 - Arrêt des activités et mise en sécurité du site, tout en continuant à respecter les prescriptions réglementaires auxquelles il est soumis.
-



Principales installations

- Réservoirs aériens C1 à C11 (F-35) ;
 - Pomperie basse pression ;
 - Pomperie de l'aire de chargement des véhicules-citernes ;
 - Gare des racleurs ;
 - Poste de chargement de véhicules-citernes ;
 - Tuyauteries enterrées d'exploitation ;
 - Tuyauteries aériennes d'exploitation ;
-



Principales installations

Réservoirs annexes :

- 4 réservoirs enterrés pour les purges/rebutts/égouttures ;
- 2 réservoirs aériens pour l'alimentation des groupes électrogènes.

Bâtiments d'exploitation :

- groupe électrogène ;
 - pomperie incendie avec sa réserve d'eau et d'émulseur.
-



Inspection de l'établissement le 17 mars 2021



Inspection du 17 mars 2021

- Confirmation de l'absence d'activité et de l'effectivité de la mise en sécurité du site ;
 - Beaucoup de non-conformités, non qualifiées de majeures compte tenu de l'absence de dangers présentés par les installations actuellement vides ;
 - En l'absence de cessation d'activité, l'inspection rappelle que l'ensemble de la réglementation reste applicable.
-



Inspection du 17 mars 2021

Suites des précédentes visites :

- Mettre en place les dossiers de suivi du vieillissement des réservoirs ;
 - Planifier la réalisation d'un exercice annuel POI ;
 - Dans l'attente du raccordement des émissaires de rejet des espaces annulaires à un séparateur d'hydrocarbures, s'assurer de la conformité des rejets ;
-



Inspection du 17 mars 2021

- Planifier la réalisation d'un second accès au site ou fournir une étude technico-économique ;
 - Planifier les actions non réalisées proposées à l'occasion de la CSS de 2016 ;
 - Revoir l'étanchéité de la rétention amont au PCC / mettre en place les mesures permettant de s'assurer de la récupération complète d'une fuite susceptible de se produire.
-



Inspection du 17 mars 2021

Nouveaux constats issus de l'inspection :

RQ : Cadenasser les portes d'accès aux espaces annulaires des réservoirs.

NC : Respecter la fréquence mensuelle de test de la pomperie incendie.
